

**Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!».***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les graffiti, «tags» et autres inscriptions murales sauvages prolifèrent de plus en plus sur les murs de la ville;
- les bâtiments publics ne sont pas épargnés par cette déferlante de gribouillages indélébiles;
- parmi ceux-ci, les bâtiments historiques (notamment issus de donations) ainsi que les écoles sont particulièrement touchés;
- cette pollution visuelle donne une image sale et négligée de notre cité;
- la Ville de Genève n'a pas de politique claire à l'encontre des «tags» et graffiti;
- les expériences en la matière menées par d'autres villes ont démontré que le nettoyage immédiat des murs salis décourage, à terme, les sprayeurs;
- les techniques et produits de nettoyages idoines (enduits de longue durée) ont évolué dans le sens d'une baisse des coûts et d'une plus grande efficacité dans la préservation des surfaces touchées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes mesures utiles à l'éradication des graffiti et des «tags» dès leur apparition sur les murs de bâtiments relevant du domaine municipal, notamment en:

- faisant l'inventaire des bâtiments et monuments issus du patrimoine immobilier de la Ville, qui sont maculés de spray;
- nettoyant les surfaces touchées, prioritairement dans les écoles primaires et les monuments et bâtiments historiques, et en les recouvrant d'un enduit propice à un décapage fréquent et sans atteinte pour les matériaux de construction;
- mandatant des entreprises spécialisées en nettoyage mural pour des contrats de maintenance spécifiques étendus progressivement à tous les bâtiments recensés dans l'inventaire préalable.